



Les Demoiselles de Cherbourg

Régate féminine en J80

10 et 11 Octobre 2020

Dans le cadre d'*Octobre rose*
Campagne de sensibilisation au dépistage du cancer
du sein

1- Autorité organisatrice

Yacht Club de Cherbourg

Port Chantereyne

50100 Cherbourg en Cotentin

02.33.94.28.05

Email : yc-cherbourg@wanadoo.fr

2- Règles

2.1 Les règles de Course à la Voile, WS.2017/2020

2.2 Les prescriptions de la Fédération Française de Voile

2.3 Le règlement WLS 2020.

2.4 L'addendum « Q » (arbitrage direct)

2.5 Les règles d'utilisation des bateaux (qui seront jointes aux IC)

2.6 Les règles de classe J80 ne s'appliquent pas.

3- Voiliers

Cette épreuve est ouverte exclusivement aux J 80.
Les bateaux sont fournis par l'organisation, avec
GV, FOC, petit spi et pavillons réglementaires.

4- Modalités d'inscription

La compétition est ouverte aux équipages 100% féminin. Le nombre d'équipières à bord n'est pas imposé, mais doit être compris entre 3 et 5.

Pour être inscrit, chaque équipière devra obligatoirement présenter :

- Sa licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition, et
- Ou sa licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
- Ou une licence temporaire avec certificat médical pratique de la voile en compétition de moins d'un an
- **Pour chaque équipage, une membre de l'équipage (si possible la skippeuse) devra obligatoirement souscrire à l'option « Rachat de franchise » de la FFV** (disponible en ligne sur le site web de la FFV).
- Une autorisation parentale pour les mineurs
- Un chèque de caution de 1500 € par équipage à l'ordre du YCC

5- Droits à payer

Les frais d'inscription sont de **150 €** par équipage pour les 2 jours de régates.

6- Format

L'épreuve s'effectuera sur le principe de rencontres en Round Robin par groupe et par addition des points ainsi obtenus. Le format sera détaillé dans les IC. Le comité de course se réserve le droit d'adapter le format en fonction des conditions météorologiques.

7- Parcours

Les parcours seront de type « construits » aller/retour, avec arrivée sous le vent.

8- Pénalités

RCV 44.3(a) ne s'applique pas.

L'arbitrage se fera en direct sur l'eau.

9- Programme

Samedi 10 Octobre

8h30-9h30 Confirmation des inscriptions

9h30-10h30 : Préparation et inventaire des bateaux

10h30 : Briefing

11h30 : Mise à disposition

Dimanche 11 Octobre

9h : Briefing

10h : Mise à disposition

16h : Remise des prix

10- Décharge de responsabilité

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel ou blessure dans le cadre de la régates.

11- Assurance

Chaque équipage participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile.



Informations et Consignes Covid :

Au vu des conditions actuelles liées à l'épidémie toujours présente sur notre territoire, nous ne pouvons vous proposer les rassemblements habituels tels que le **repas des équipages** et la **tombola**.

Nous en sommes désolés.

1/ INSCRIPTIONS :

L'inscription d'un équipage doit être faite **prioritairement** par mail, en renvoyant le formulaire d'inscription et la liste complète de l'équipage (disponibles sur le site internet du YCC), au secrétariat du YCC (yc-cherbourg@wanadoo.fr) avant le **vendredi 09 octobre 2020**.

Un accueil sera néanmoins fait au YCC le samedi 10 octobre pour les confirmations d'inscription à partir de 08h30.

Seule **une personne** par bateau **munie d'un masque** sera autorisée à accéder dans les locaux du YCC pour confirmer l'inscription de l'équipage (du Gel hydro-alcoolique sera à disposition).

Un marquage au sol sera à respecter et le nombre de personnes dans les locaux sera limité à **3**.

L'entrée se fera par la porte du secrétariat et la sortie par la terrasse du YCC.

Le paiement des droits d'inscription peut se faire directement au secrétariat du YCC (CB, Chèque ou espèces) ou en envoyant un chèque au YCC. (Yacht Club de Cherbourg – Port Chantereyne – 50100 CHERBOURG en COTENTIN).

2/ RESULTATS :

Les résultats seront affichés sur le panneau à l'entrée du YCC, après chaque jour de course et publiés dès que possible sur le site internet et sur la page facebook du YCC.

3/ CONSIGNES EN NAVIGATION ET A TERRE:

Chaque skippeuse doit s'engager à respecter toutes les consignes COVID 19, émises par la Préfecture

Maritime, la Préfecture et la Ville de Cherbourg en Cotentin.

4/ CONSIGNES SUR L'ACCES AU BAR RESTAURANT L'EQUIPAGE :

Le Conseil d'Administration du YCC, en accord avec le Gérant du Bar Restaurant l'Equipage demande à tous les participantes de la régata des Demoizelles de Cherbourg de respecter les consignes suivantes après les courses du jour :

- La consommation doit se faire **prioritairement** à l'extérieur, sur la terrasse.
- Une seule personne par équipage, **masquée**, doit entrer pour prendre les commandes et respecter les consignes du Bar/Restaurant

Une tonnelle sera mise en place, ainsi qu'un Barnum extérieur.